

Se syndiquer pour 2021-2022



Plus que jamais en 2021-2022, se syndiquer prend tout son sens, celui de la force collective de résistance et de proposition que représente le SNUipp-FSU.

La crise sanitaire vécue l'an dernier a notamment montré l'importance de l'intelligence collective et le besoin d'être défendus, entendus, informés. Se syndiquer au SNUipp-FSU, c'est pouvoir participer à l'élaboration d'un projet cohérent et ambitieux pour l'école, les personnels et la société, c'est se tenir informé en recevant la presse départementale et nationale, c'est permettre aux délégués du personnel de faire respecter les droits individuels et collectifs.

Pour continuer à revendiquer collectivement une véritable transformation de l'école fondée sur la justice, l'humanité, l'égalité, venez rejoindre le SNUipp-FSU92. Pour continuer à revendiquer collectivement la reconnaissance de notre métier et l'amélioration de nos conditions de travail, venez rejoindre le SNUipp-FSU92.

Dans les Hauts-de-Seine, un nombre très important d'instituteurs et professeurs des écoles font déjà confiance au SNUipp-FSU, syndicat majoritaire des enseignants du 1^{er} degré. Ils apportent ainsi les seuls moyens financiers dont dispose le syndicat pour assurer la défense des personnels. Bien plus, ils contribuent à la vie et au fonctionnement du SNUIPP-FSU et de la FSU. Les cotisations des syndiqués sont payables par chèque, par internet, en prélèvements en 10 fois sans frais et elles sont déductibles des impôts à 66%.

Bulletin d'adhésion ou de réadhésion

à retourner au SNUIPP 92 - 3 bis rue Waldeck Rochet - 92 000 Nanterre

Nom (M./Mme)

Nom patronymique

Prénoms

Date de naissance / /

Adresse personnelle

.....

.....

N° de téléphone : Email :

En donnant mon mail, je reçois en plus les circulaires aux écoles par courrier électronique.

Etablissement d'exercice :

Commune : Poste occupé :

Corps : Echelon :

Paiement par chèque

voir cotisations au dos

par prélèvement automatique

remplir le formulaire ci-dessous

Date :

Signature :

Mise en conformité avec la Commission Nationale Informatique

Je me syndique au SNUIPP 92 / FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Le SNUIPP 92 pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par les syndicats. J'accepte de fournir au SNUIPP 92

les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78.

Cette autorisation est révocable par moi-même en m'adressant au SNUIPP 92.

Paiement par prélèvement automatique

1. Choisir le nombre de prélèvements souhaité
(voir le tableau pour le nombre maximum)
2. Remplir le mandat de prélèvement SEPA au dos
(compléter toutes les rubriques)
3. Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)
ou postal (RIP)

Cotisation (de septembre 2021 à août 2022) : €

(consultez les tableaux au dos)

Nombre de prélèvements :

Cotisation arrivée avant le	1 ^{er} prélèvement le	Nbre max. de prélèvements
15/09/21	5/10/21	10
15/10/21	5/11/21	9
15/11/21	5/12/21	8
15/12/21	5/01/22	7
15/01/22	5/02/22	6
15/02/22	5/03/22	5
15/03/22	5/04/22	4
15/04/22	5/05/22	3
15/05/22	5/06/22	2

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	
Référence unique du mandat	
SNUipp92	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER).	
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
Veuillez compléter les champs marqués *	
Votre Nom	* 1
Nom / Prénoms du débiteur
Votre adresse	* 2
Numéro et nom de la rue	* 3
Code Postal
Ville 4
Pays
Les coordonnées de votre compte	* 5
Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) 6
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)
Nom du créancier	*SNUipp92 7
Nom du créancier
ICS	FR46ZZZ424915
Identifiant créancier SEPA 8
*3, bis rue Waldeck Rochet a
Numéro et nom de la rue
*9 2 0 0 0 * Nanterre 10
Code Postal
Ville
*France 11
Pays
Type de Paiement	* Paiement récurrent / répétitif <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/> 12
Signé à	* 2 <input type="text" value="J"/> <input type="text" value="J"/> <input type="text" value="M"/> <input type="text" value="M"/> <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="A"/> 13
Lieu	Date
Signature(s)	*Veuillez signer ici
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque	
A retourner à:	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

Cotisations en EUROS

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur	106	112	115	117	119	121	125	132	137	148	165
Coût réel*	35.33	37.33	38.33	39	39.67	40.33	41.67	44	45.67	49.33	55
Professeur des écoles	60	110	120	130	147	152	161	173	182	200	210
Coût réel*	20	36.67	40	43.33	49	50.67	53.67	57.67	60.67	66.67	70
Psychologue scolaire	135	150	154	158	165	170	175	193	207	225	240
Coût réel*	45	50	51.33	52.67	55	56.67	58.33	64.33	69	75	80
PE hors classe	189	204	213	230	250	263	269	Montant à verser			
Coût réel*	63	68	71	76.67	83.33	87.67	89.67				
Psychologue hors classe	213	220	243	255	265	280	290	Montant à verser			
Coût réel*	71	73.33	81	85	88.33	93.33	96.67				
<i>Echelons classe exceptionnelle</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>1^{er} ch.</i>	<i>2^e ch.</i>	<i>3^e ch.</i>	Montant à verser			
PE classe exceptionnelle	218	230	243	262	281	292	299				
Coût réel*	72.67	76.67	81	87.33	93.67	97.33	99.67	Montant à verser			
Psychologue classe exceptionnelle	230	243	255	272	293	304	318				
Coût réel*	76.67	81	85	90.67	97.67	101.33	106				

Temps partiel 75/80 % :
75/80 % de la cotisation

Congé formation :
85% de la cotisation

*coût réel =
après réduction
d'impôts de 66 %

MAJORATIONS DE COTISATION		Coût réel*
Enseignant ASH - RASED - enseignant référent	+ 13	4.33
Conseiller pédagogique - Maître formateur	+ 13	4.33
Directeur 2/4 classes	+ 12	4
Directeur 5/9 classes	+ 17	5.67
Directeur 10 classes et +	+ 22	7.33
Directeur SEGPA	+ 25	8.33
Directeur EREA	+ 45	15

		Coût réel*
PES (tarif unique)	60	20
Etudiant EAP, M1, M2 - Contractuel	50	16.67
Assistant d'éducation, AESH	30	10
Retraité à partir de	95	31.67
disponibilité	80	26.67
Temps partiel 50 %	100	33.33